

Bordereau de signature

20230910_Décision attributive de
subvention_Université de Nantes_colloque 8
au 10 novembre 2023

Signataire	Date	Annotation
Nathalie Godineau, DRUID -SIPC gestionnaire	10/10/2023	Action : Visa Bonjour, Le laboratoire TEMOS souhaite participer à hauteur de 6 000 € à l'organisation des journées du GIS Histoire et Sciences de la mer, du 8 au 10 novembre 2023. Je vous remercie par avance. Bien cordialement, Nathalie
Nathalie Godineau, DRUID - SIPC	10/10/2023	Action : Visa
Roseline Le Squere, DRUID DIR	10/10/2023	Action : Visa
Mathias Tranchant, VP CR recherche, formation doctorale et numérique	10/10/2023	Action : Visa
Jean-Roch Sauvé, DGS	11/10/2023	Action : Visa
Christophe Le Hen, Cabinet de la présidence	11/10/2023	Action : Visa
Virginie Dupont, Présidente	12/10/2023	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Virginie DUPONT</u> (Présidente , Université Bretagne Sud) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 18 mai 2021 à 11:05 au 17 mai 2024 à 11:05.
Nathalie Godineau, DRUID -SIPC gestionnaire	12/10/2023	Action : Visa
		Action : Fin de circuit

Décision attributive d'une subvention

La présidente,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et L712-3 ;
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 9-1 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°30-2016 du conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir du conseil d'administration à la présidente en matière d'octroi de subvention à hauteur d'e 10 000€ maximum ;

Arrête

Article 1. Objet et montant de la subvention

Il est attribué à Université de Nantes, Centre de droit maritime et océanique, dont le siège social est 1 Quai de Tourville - BP 13522 NANTES - 44035 NANTES cedex 1

N°SIRET : 130 029 747 00016

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 .000,00 €

Pour contribution de l'UBS à l'organisation des journées du GIS Histoire et Sciences de la mer, du 8 au 10 novembre 2023.

C'est le laboratoire TEMOS – GIS Histoire et Sciences de la mer qui supporte la charge de la présente subvention.

Article 2. Modalités de versement de la subvention

La subvention est versée, à compter de la présente décision en totalité, exclusivement au bénéficiaire, qui ne peut la reverser, en tout ou partie à un tiers.

Le versement de la subvention de l'université sera effectué par virement de compte à compte. Un RIB/IBAN valide doit impérativement être transmis, à l'appui du dossier.

Article 3. Subvention sous conditions (le cas échéant)

Si l'octroi de la subvention est conditionné à la réalisation d'un état d'avancement, préciser les conditions d'utilisation et les conditions de reversement éventuel.

Article 4. Publication

La présente décision fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.



Article 5. Exécution

Le responsable de crédits à l'initiative de la présente décision et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Vannes/Lorient, le 09/10/2023

La Présidente

Virginie DUPON

Signé électroniquement par : Virginie Dupont
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : La Présidente

